

Nombre de conseillers :

En exercice : **46**
Présents : 32
Votants :
(32+6 pouvoirs)

Date convocation :
18-01-2019

Date d'affichage :
18-01-2019

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Du VINGT-HUIT JANVIER 2019
Article L 2121-17 DU CGCT**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit du mois de janvier à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing s'est réuni à la salle polyvalente de Bougligny, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard GENEVIEVE, Président.

Etaient présents, les titulaires : Anne THIBAUT, Jean-Pierre BESLE, Bruno MOULIE, Hugues MONCEL, Danièle LANGLOIS, Rose-Marie LIONNET, Maryse MARLIN, Marie-Claude SOUQUE, Pascale PINGUET, Gérard MOUSSET, Pascal THOISON, Mylène SABOURIN, Bruno BASCHET, Vincent COMBE, Gérard HOUY, Bernard PETIT, Philippe BEAUHAIRE, Yves BOYER, Nicole BLOUZAT, Gilles ROQUES, Jean-Pierre GUYON, Maurice GARLAND, Nicole FROT, Bernard GUINET, Ghislaine THORREAU, Gérard GENEVIEVE, Christine LEDUC, Pierre BABUT, Gérard CAMMARATA, Annie VILLEFLOSE, Patrick BOUSSER, Francis PLE.

Etaient absents avec pouvoirs : Alain JOURANDON (pouvoir à Rose-Marie LIONNET), Christiane RAFFIN (pouvoir à Maryse MARLIN), Pascal POMMIER (pouvoir à Mylène SABOURIN), Christiane GRIERE (pouvoir à Yves BOYER), Patrick CHAUSSY (pouvoir à Nicole FROT), Françoise RETIF (pouvoir à Annie VILLEFLOSE)

Etaient aussi excusés sans pouvoir : RINGENBACH Cécile, Jean-Marie LOUARN, Vincent MATIGNON, Florence GUIGNON, Alain METAUT, Claude HURTAULT, Véronique FONTANA.

Etaient aussi présents : Nicolas PELLET-GIRARDIN, Marinette MESSIAS, Aurore CHARRAUDEAU, agents de la Communauté de Communes.

Secrétaire de séance : Bruno BASCHET

- 1. Informations**
- 2. Institution**
 - a) Modification du règlement intérieur du SIRMOTOM
- 3. Finances**
 - b) Décision modificative au budget 2018
 - c) Rapport d'orientations budgétaires
 - d) Subvention de soutien à l'investissement local 2019
- 4. Questions diverses**
 - e) Visite des sénateurs du 15 février 2019

Le Président ouvre la séance à 19h 10 min.

1. Informations

- Le Président présente ses vœux pour 2019 aux délégués communautaires.
- Le Président informe l'assemblée sur l'avancée de l'appel d'offres pour les travaux du tiers-lieu. Ce dernier est complet et validé. Les travaux devraient démarrer à la mi-mars et être finalisés au 1^{er} septembre 2019.
- La commission développement économique sera régulièrement sollicitée sur cette période pour envisager le fonctionnement du futur tiers-lieu.

Le Président rappelle que les délégués communautaires voulant participer au groupe de travail sont les bienvenus.

Le Président donne la parole à Pierre BABUT au sujet de l'amicale des maires du canton de Château-Landon.

➤ Pierre BABUT, Président de l'amicale des Maires du Canton de Château-Landon, propose d'ouvrir cette amicale aux communes membres de la Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing qui n'en font pas encore partie. Les communes concernées sont Egreville, Lorrez le Bocage-Préaux, Vaux sur Lunain, Villebéon et Poligny. Ainsi le périmètre de l'Amicale coïnciderait avec le territoire de la Communauté. Pierre BABUT demande aux délégués communautaires s'ils en sont d'accord. L'assemblée répond par l'affirmative. Pierre BABUT indique qu'une Assemblée Générale Extraordinaire aura lieu le Vendredi 22 mars 2019 pour modifier les statuts en ce sens. Le Président remercie Pierre BABUT pour cette initiative.

- Le Président informe l'assemblée de sa convocation à la Sous-Préfecture de Fontainebleau concernant la rationalisation de la carte des syndicats scolaires sur le territoire de la CC GVL le mercredi 30 janvier 2019 au matin.
- Anne THIBAUT demande pourquoi le Président de la Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing est convié alors que certains présidents de syndicats ne sont pas convoqués.
- Yves BOYER indique qu'il faut se rendre à l'évidence d'un cheminement vers un regroupement. Monsieur le Président attend de voir ce qui sera annoncé mercredi.
- Le Président demande aux membres concernés d'envoyer par mail à Nicolas PELLET-GIRARDIN, Directeur Général des Services, leurs doléances ou observations à ce sujet.
- Danièle LANGLOIS indique qu'il est fort regrettable que le service Proxi'bus soit arrêté.
- Le Président reprend en indiquant les coûts et l'insatisfaction des usagers lors du déploiement de ce service. Il rappelle que cette décision a été prise à l'unanimité lors de la séance du 24 septembre 2018.
- Hugues MONCEL indique que beaucoup de ses administrés avaient recours à ce service bien qu'étant un des premiers à avoir demandé l'arrêt de ce dernier.
- Le Président fait part à l'assemblée du refus de la Direction des Routes de réaliser un arrêt de bus devant la Communauté alors que la commune de Château-Landon n'y voyait pas d'objection.
- Pierre BABUT précise que c'est une perte systématique de proximité (transport, écoles) ...
- Le Président propose aux délégués communautaires d'exposer tous ces sujets le 15 février prochain lors de la visite des trois sénateurs Seine-et-Marnais.

2. **Institution**

a) **Modification du règlement intérieur du SIRMOTOM**

Un contrôle interne annuel des documents du SIRMOTOM a relevé la nécessité d'apporter des corrections au règlement intérieur fixant les conditions d'accès aux déchetteries. A cet effet, il convient de modifier :

ARTICLE 3 - LES MODALITES D'ACCES AUX DECHETTERIES

1) Modalités d'accès pour les professionnels

« Tous les professionnels résidant sur le territoire du SIRMOTOM peuvent venir » :

› Ajout de la phrase :

« Déposer, munis d'une carte d'accès professionnelle délivrée par le SIRMOTOM »

› Ajout du mot : professionnelle

« Dans ce cas précis, le professionnel doit posséder une carte professionnelle dès son premier apport, sous peine de se voir refuser l'accès en déchetterie. Une fois le chantier terminé, la ou les cartes en possession du professionnel devront être rendues au SIRMOTOM lors du dernier passage ».

ARTICLE 6 - LA TARIFICATION ET LE PAIEMENT DU SERVICE PAR LES PROFESSIONNELS 2)

Les modalités de paiement

« Chaque utilisation du service déclenche une facture. Si le montant est inférieur à 5 €, celui-ci pourra être reporté le mois suivant. Si en fin d'année le montant de 5 € n'est pas atteint, il sera automatiquement arrondi à 5 € et la facture devra être acquittée dans les 30 jours suivant son émission ».

> Suppression du passage :

« Sera automatiquement arrondi à 5 € et la facture ».

« Le bon d'apport est co-signé par le professionnel et le gardien. L'inscription du nom est obligatoire, permettant d'identifier la signature du déposant ». > Modification du passage comme suit :

« Dans le cas où le gardien doit établir un bon d'apport manuel, celui-ci est co-signé par le professionnel et le gardien. L'inscription du nom est obligatoire, permettant d'identifier la signature du déposant ».

Délibération n°2019-01-28_01

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

D'approuver les modifications apportées au règlement intérieur fixant les conditions d'accès aux déchetteries du SIRMOTOM, et de charger Monsieur le Président du SIRMOTOM de l'exécution du présent règlement.

b) Décision modificative au budget 2018

Délibération n°2019-01-28_02

Le Conseil Communautaire,

VU le Budget primitif 2018 de la Communauté de communes Gâtinais-Val de Loing;

VU les observations formulées par la Préfecture de Seine et Marne ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits,

VU la proposition du Bureau communautaire ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : **ANNULE ET REMPLACE** la délibération prise le 10 décembre 2018,

Article 2 : **AUTORISE** le Président à procéder aux mouvements de crédits constituant la Décision Modificative et détaillés dans le tableau ci-dessous.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6015-0 : Terrains à aménager	0.00 €	17 812.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6045-0 : Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager)	0.00 €	268 978.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	306 790.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7133-9 : Variation des en-cours de production de biens	0.00 €	0.00 €	0.00 €	42 000.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	42 000.00 €
R-774-0 : Subventions exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	306 790.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	306 790.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	306 790.00 €	0.00 €	348 790.00 €
 INVESTISSEMENT				
D-3351-9 : Terrains	0.00 €	42 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	42 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-13151 : GFP de rattachement	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	42 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	42 000.00 €
D-2181 : Installations générales, agencements et aménagements divers	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	2 000.00 €	42 000.00 €	2 000.00 €	42 000.00 €
Total Général		346 790.00 €		388 790.00 €

c) Rapport d'orientations budgétaires

- Le Président commente le rapport d'orientations budgétaires devant l'assemblée.
- Hugues MONCEL déplore l'augmentation de personnel à la Communauté alors que le transfert de compétence ne baisse pas la masse salariale communale.
- Hugues MONCEL indique que les administrés ne voient pas en quoi la Communauté leur est utile.
- Le Président rappelle que la Communauté de Communes a permis le déploiement de la fibre optique sur tout le territoire communautaire. Il indique également que des services tels que l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement ou bien le Relais d'Assistants Maternelles sont en place et ont une fréquentation plus qu'honorable, sans coûter un euro aux communes. Le tiers-lieu viendra renforcer ces services. Le Président rappelle aux délégués communautaires qu'ils sont les « ambassadeurs » de la Communauté et les incite à mettre en valeur cette dernière auprès de leurs administrés. Les élus sont les moteurs du développement de la Communauté. Cette communauté est une communauté de projets mais aussi de services.
- Rose-Marie LIONNET rappelle que beaucoup d'administrés ne sont pas intéressés par la vie communale et encore moins par la vie intercommunale. Les administrés s'informent sur les structures seulement lorsqu'ils sont concernés personnellement.
- Le Président rappelle que pour augmenter le Coefficient d'Intégrations Fiscal (CIF) de la Communauté, il faudrait que les communes transfèrent plus de compétences. Le souci est que ces dernières verraient leurs attributions diminuer en contrepartie de la mise en place de services intéressants toutes les communes de la communauté.
- Maryse MARLIN demande où en est le déploiement de la fibre optique. Les travaux sont très longs et chaotiques. Du retard dans l'exécution est-il constaté et à quelle hauteur ?

- Le Président demande à Bruno BASCHET, Vice-Président en charge de l'aménagement numérique, de bien vouloir organiser une réunion sur le sujet.
- Le Président rappelle qu'à ce jour, Enedis n'a toujours pas évalué la fourniture d'électricité pour la Zone d'Activités Val de Loing 2.
- Marie-Claude SOUQUE demande ce qu'il en est en termes de vidéo surveillance ?
- Pour le Président, ce sujet pourrait faire l'objet d'une mutualisation des moyens pour la recherche d'installateurs communs.
- GEMAPI : Le Président félicite Pierre BABUT pour son élection en tant que Vice-Président de l'Epape. Il informe que les trois euros par habitant versé par la Communauté de Communes serviront à couvrir les frais de fonctionnement de l'Epape. Cette nouvelle dépense sera financée sur les fonds propres de la Communauté de Communes
- Le Président rappelle que l'écart se creuse entre le versement des différentes taxes à la Communauté et le reversement des attributions de compensation.
- Pour la Dotation de Compensation, il est nécessaire de se rappeler que seulement 92 pour cent de l'année antérieure est versée à l'intercommunalité et ce jusqu'à la disparition totale de cette dotation.
- Le Président demande aux délégués communautaires de réfléchir au financement des travaux du tiers-lieu. Deux possibilités sont envisageables : soit sur les fonds propres de la Communauté, soit par le recours d'un emprunt, en complément de la demande de subvention de soutien à l'investissement local au titre de l'année 2019. Il resterait à la charge de la communauté la somme de 225 000 euros. Le ratio d'endettement serait de 6,39 années et reviendrait en 2021 à 6,04 années. Ce taux est relativement faible comparé à celui de la moyenne nationale
- Danièle LANGLOIS demande s'il ne serait pas plus favorable d'embaucher un animateur pour le tiers-lieu après la finalisation des travaux et non pas en amont.
- Le Président indique qu'au contraire beaucoup de travail sera à réaliser en amont.

Délibération n°2019-01-28_03

Le Conseil Communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2312-1 ;

Vu le rapport sur les orientations budgétaires de la collectivité annexée à la présente délibération ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 1 abstention et 36 POUR.

Article 1 : ADOPTE le rapport d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2019 annexé à la présente délibération,

Article 2 : ADOPTE le débat d'orientations budgétaires (DOB) pour l'exercice 2019 à l'appui du rapport précité,

Article 3 : AUTORISE le Président à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

c) Subvention de soutien à l'investissement- local 2019

Le Président indique que le coût des travaux du tiers-lieu est de 425 000 euros (extérieurs, mise en accessibilité, incendie ...). A la fin des travaux, le coût de revient du mètre carré devrait se situer entre 1000 et 1200 euros.

Délibération n°2019-01-28_04

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la circulaire préfectorale portant modalité d'attribution de la dotation de soutien à l'investissement local 2019 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Le Président ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1er **SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat, au titre de la DSIL 2019, pour la réhabilitation d'un bâtiment ayant vocation à devenir la future « maison des entreprises et des actifs »

Article 2 **ARRETE** le plan de financement envisagé pour la réalisation de ce projet d'investissement :

Coût total envisagé :	425 000 €
Participation de l'Etat au titre de la DSIL 2019	140.000 €
Participation de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing	285 000 €

Questions diverses :

e) Visite des Sénateurs du 15 février 2019

- Le Président rappelle aux délégués communautaires que la visite des trois sénateurs Seine-et-Marnais aura lieu le Vendredi 15 février 2019. Il demande aux délégués communautaires de bien vouloir répondre rapidement à M. FLINÉ, collaborateur parlementaire de Mme Anne CHAIN-LARCHER et de M. Pierre CUYPERS, afin de confirmer ou non leur présence.

- Le Président remercie la commune de Bougigny pour son accueil. Rose-Marie LIONNET indique qu'un pot de l'amitié est offert par la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.

Le Secrétaire de séance


Bruno BASCHET

Le Président


Gérard GENEVIEVE

Vu pour être affiché, conformément à l'article L2121-25 du CGCT,

Le 29 Janvier 2019,

Le Président


Gérard GENEVIEVE